

Covid-19 - Remboursement du péage pour les professionnels de santé

- Les groupes autoroutiers Sanef, APRR et ATMB participent à l'effort collectif national et mettent à nouveau en place le dispositif de remboursement des frais de péage pour les personnels soignants.
 - Le groupe Sanef a décidé de réactiver le dispositif de solidarité déjà mis en place lors du premier confinement, permettant de bénéficier du remboursement des frais de péage liés aux trajets professionnels
-

Issy-les Moulineaux, le 1er novembre 2020

Le péage remboursé pour les personnels soignants

Face à cette nouvelle vague de crise sanitaire dans le pays, le groupe Sanef rembourse le péage sur l'ensemble des autoroutes Sanef et Sapn pour soutenir les personnels soignants et faciliter leurs déplacements.

Pour bénéficier de la mesure de remboursement, les médecins, chirurgiens, infirmiers, brancardiers et tous les personnels soignants sont invités, après leurs passages au péage, à solliciter Sanef conseil, notre service clientèle, en privilégiant le [formulaire en ligne](#) et produire simplement les **attestations de péage** (reçus en voie de péage ou factures télépéage) et une **carte professionnelle ou tout autre justificatif d'exercice d'une profession relevant du personnel soignant**.

Un nouveau dispositif de remise péage par **badge Bip&Go** pour les personnels soignants est également en cours de préparation. Les modalités en seront communiquées très prochainement.

« Les professionnels de la santé sont à nouveau en première ligne pour affronter cette nouvelle vague de contamination. Ils mobilisent toutes leurs forces pour sauver des vies dans un contexte de tension et d'urgence absolues. L'autoroute est un moyen privilégié et sûr pour ces Français en première ligne. Il nous apparaît donc à nouveau pertinent de proposer le remboursement du péage pour soutenir les soignants dans cette crise majeure » souligne Arnaud Quémard, Directeur général du groupe Sanef.

Cette mesure s'applique aux trajets entre le domicile et le lieu d'exercice des soignants, de façon rétroactive depuis la réinstauration de l'état d'urgence sanitaire le 17 octobre.

Pour + d'infos



Sanef.com,
pour suivre notre actualité



Les équipes Sanef Conseil
via notre formulaire en ligne sur sanef.com
ou au 09 708 08 709



L'application **SANEF & VOUS**
pour bien voyager
et s'inscrire aux notifications
d'alerte trafic



Les réseaux sociaux
Twitter (@sanef_1077)
Facebook (@sanef1077)
Instagram (@sanef_et_vous)
LinkedIn (sanef groupe)
restons connectés !

Le groupe Sanef

Le groupe Sanef exploite 2 071 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Le groupe emploie environ 2 500 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,806 milliard d'euros en 2019. Son programme d'investissement est supérieur à 1 milliard d'€.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

www.sanefgroupe.com

Direction de la Communication

Contact Presse :
Julie Dramard
Responsable Communication Corporate
06 69 58 27 38
Julie.dramard@sanef.com

sanefgroupe.com/Espace-presse

